



Syndicat National de l'Environnement

Fédération Syndicale Unitaire

Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : [jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)



F.S.U.

MEDDE - METL

Les Lilas, le 5 mars 2013

### *Le Secrétaire Général*

N/REF : SNE/JLC/2013/08

Objet : une certaine gouvernance de l'ONCFS  
sous l'influence d'un conseil d'administration  
au service des chasseurs

Madame la Ministre,  
Ministère de l'Ecologie,  
du Développement Durable, et de l'Energie  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Le 7 novembre dernier, le Conseil d'Etat annulait une décision de la Ministre de l'Ecologie du gouvernement précédent, sur la pratique de la chasse aux oies, jugeant que la prolongation de la chasse de 10 jours après le 31 janvier, pour raisons scientifiques, était illégale.

Pour la saison de chasse 2012/2013, vous avez donné des consignes, via la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, aux DDTM de la façade Atlantique pour que les services de l'Etat et particulièrement les services chargés de la police de l'environnement, soient en alerte pour empêcher cette chasse illégale après le 31 janvier. Pour cela, vous demandiez si besoin était, de faire appel à la force publique pour stopper ces pratiques prohibées.

Le SNE-FSU, en tant que syndicat majoritaire, représentant les personnels chargés de ces missions de police, a le devoir de vous alerter sur la façon dont peuvent être détournées les missions des agents, dans le seul but de les occuper sur d'autres missions pour ne pas intervenir sur les zones de passage des oies sauvages.

Vous apprécierez sans doute comment vos consignes sont détournées par un Délégué Interrégional Adjoint de l'ONCFS dans un mail (ci-joint), demandant aux agents **d'alléger les contrôles durant le week-end...** (du 2/3 février) sur la zone littorale pour répondre à une proposition (engagements, promesses, consignes ???) du Président du Conseil d'Administration de l'ONCFS. Qui était le véritable donneur d'ordre derrière ce mail adressé aux agents ?

Nous n'avons eu de cesse depuis plusieurs années, de dénoncer cette gouvernance de l'ONCFS, accaparée par le monde cynégétique depuis la loi de 2005. En effet, certaines décisions très politiques du CA de l'ONCFS ont directement impacté les missions, les personnels, ainsi que le fonctionnement de l'établissement et son indépendance.

.../...

Cet exemple caricatural, mais néanmoins courant dans la pratique, que nous portons à votre connaissance, démontre bien, s'il était encore nécessaire, la mainmise du monde cynégétique sur l'établissement public ONCFS, en charge de la gestion de la chasse certes, mais également de la biodiversité, des milieux naturels et des espèces sauvages chassables et protégées.

Par ailleurs, depuis sa nomination au conseil d'administration, le Président Sabarot a mis un terme à plusieurs années de coopération et de convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Il aura fallu une intervention du SNE-FSU, ainsi qu'une rencontre avec vous même pour commencer à solutionner cette décision. Une situation d'ingérence du Conseil d'Administration de l'ONCFS actuellement latente, pourrait survenir à nouveau dans le cadre de la mise en œuvre de partenariat avec les associations de protection de la nature.

Récemment, dans le référé de la Cour des Comptes, du 27 juillet 2012, sur la gestion de l'ONCFS, l'institution dénonce dans le point n° 4 « **des pratiques contestables dans la gouvernance et dans la gestion de l'établissement** ».

A la lumière de ce rapport de la Cour des Comptes sur la gouvernance de l'ONCFS, au moment où le gouvernement veut créer une Agence Française de la Biodiversité, la composition de l'actuel CA de l'ONCFS, donnant une large majorité au lobby chasse, nous semble ne plus avoir l'objectivité nécessaire pour diriger un établissement qui devra répondre aux objectifs des tutelles sur les enjeux futurs comme la stratégie nationale pour la biodiversité, l'AFB, la police de l'environnement,...).

L'ONCFS est bien un établissement public avec une certaine autonomie de fonctionnement et de décisions, créé pour répondre à une demande de l'Etat dans un domaine de compétence pour remplir un rôle de service public. Ce n'est certainement pas une structure au service d'intérêts particuliers qui font un lobbying forcené et perpétuel à tous les niveaux de la sphère de l'Etat et du gouvernement.

La composition du conseil d'administration de l'ONCFS résulte d'un décret qui en fixe les représentants, le président est nommé par (décret du Président de la République. Afin que l'ONCFS puisse poursuivre sa véritable vocation d'opérateur en charge de la police, de la gestion, des études et de la recherche dans le domaine de la chasse et de la biodiversité dans son ensemble, il est grand temps de revoir la composition de ce CA afin de rééquilibrer la représentativité des différents acteurs pour être en cohérence avec les objectifs de votre ministère.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général du SNE-FSU



Jean-Luc CIULKIEWICZ

PJ : 1

Copie

M. Laurent ROY, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité

M. Jean-Marc MICHEL, DGALN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature*

Paris, le 28 MAR. 2013

*Direction de l'Eau et de la biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la valorisation des  
espèces et de leurs milieux  
Bureau de la chasse et de la pêche en eau douce*

**La ministre**

à

Monsieur le Secrétaire général  
Syndicat National de l'Environnement  
104 rue Romain Rolland  
92 260 LES LILAS

**Nos réf. :**

**Vos réf. :**

**Affaire suivie par :** Mireille CELDRAN

mireille.celdran@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 35 36 - Fax : 01 40 81 74 71

Courriel : pem1.pem.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Objet : opérations de contrôles

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez fait part dans votre courrier en date du 5 mars 2013, de difficultés constatées dans l'application des consignes données en février 2013 pour l'exercice de contrôles de police par les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sur les zones de passage des oies sauvages.

En effet, compte-tenu de difficultés prévisibles à l'occasion de la fermeture de la chasse du gibier d'eau, le Directeur de la police de l'ONCFS a transmis dès le 1<sup>er</sup> février des consignes à l'ensemble de ses services pour leur demander de mettre en place un dispositif de contrôle approprié.

A la suite, le délégué interrégional adjoint sud-ouest, a décliné ces consignes dans un message aux chefs de ses services départementaux. Sa rédaction a pu être mal interprétée, mais son contenu se voulait conforme à la mise en place habituelle d'un dispositif de police adapté en cas de risque de débordements que les échanges sur les sites internet spécialisés pouvaient laisser craindre.

Il s'agissait de mettre en œuvre une première phase d'information des chasseurs jusqu'au 3 février inclus, puis de passer dès le lendemain à une phase répressive. C'est ce qui a été expliqué par le chef de service de la Gironde au Président de la Fédération des

chasseurs de ce département qui est aussi président du Conseil d'administration de l'ONCFS. La suite a démontré que ce dispositif a permis un respect généralisé et sans heurt de la fermeture de la chasse aux oies sur le littoral atlantique, les quelques débordements constatés dans le département de la Somme ayant pu être jugulés dès que mes instructions transmises le 6 février 2013 ont été reçues par le préfet.

Je souhaite que ces éléments soient de nature à vous rassurer sur le sens des consignes données et sur l'organisation des contrôles réalisés par les agents de l'ONCFS pour le respect de la date de fermeture de la chasse des oies.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour la ministre et par délégation  
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

  
Laurent ROY

